



## CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ECOSSE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture

### CRITERES DE SELECTION

#### COUPE DE FRANCE SCC DE BROUSSAILLAGE SUR PETIT GIBIER

- Seuls les adhérents du CATE à jour de leur cotisation pour l'année en cours pourront proposer un chien à la sélection.
- Les chiens retenus pour représenter le CATE lors de Coupes de France de Broussaillage organisées sous l'égide de la SCC seront ceux qui auront obtenu les meilleurs pointages sur un parc d'au moins 20 hectares et montré la régularité dans leurs performances.
- Trois épreuves minimum seront nécessaires pour être sélectionnable et au moins 1 épreuve sur un parc de 20 ha, organisées par le CATE, ou ses clubs partenaires du 3ème groupe (CFAT&DT, RAF, CJRT, JTCF, SBTCF).

Seront prises en compte pour la sélection, les épreuves qui se seront tenues de septembre à juin

Les adhérents souhaitant proposer un chien à la sélection (maximum 2 chiens par propriétaire sauf si pas d'autres concurrents) devront faire parvenir la copie de l'intégralité du Carnet de Travail du/des chien(s) concerné(s) au Responsable de la Commission Utilisation, afin que la régularité dans la performance puisse être évaluée, et ce après la dernière épreuve de juin

4 chiens seront sélectionnés pour représenter le CATE, en Coupe de France sur Petit Gibier. 1 chien supplémentaire pourra être retenu en tant que « réserve »